



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.36.AV

Programme communal de développement rural de GOUVY

Avis adopté le 30/04/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Gouvy
- *Auteur de projet :* Lacasse-Monfort sprl
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 17/03/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 23/04/2021

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 20/01/2021

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Gouvy, située à la frontière est de la Province du Luxembourg, est issue de la fusion en 1977 de cinq anciennes communes (Beho, Bovigny, Cherain, Limerlé et Montleban). Elle se compose de 23 villages. Au premier janvier 2019, elle comptait 5286 habitants pour une superficie de 165,1 km². La totalité du territoire communal est inclus dans le Parc Naturel des Deux Ourthes.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de GOUVY.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Le diagnostic permet d'avoir une bonne vision globale et actualisée du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la qualité des synthèses reprises à la fin de chaque chapitre et l'actualisation très récente du diagnostic qui découle notamment d'approfondissements demandés par les groupes de travail de la commission locale de développement rural lors du processus d'élaboration du PCDR.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie tout particulièrement l'apport non négligeable de la plateforme participative mise en place par la Fondation rurale de Wallonie, complément intéressant à la pratique traditionnelle.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il met bien en évidence les apports du processus participatif et les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Selon le Pôle, il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Gouvy.

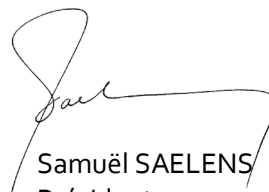
Le Pôle estime que la stratégie et les six défis principaux qui découlent du diagnostic partagé sont cohérents, globaux et transversaux. Le Pôle émet toutefois les regrets suivants :

- L'absence de stratégie communale en matière de logement et la faible intégration des objectifs communaux de développement de l'agriculture dans la stratégie ;
- La faiblesse des informations relatives au plan communal d'aménagement dit « Bastin », et plus généralement, à l'aménagement du quartier de la gare et son implication dans l'atteinte des objectifs de développement définis dans la stratégie.

Le Pôle attire aussi l'attention sur le fait que la stratégie actuellement menée par la commune au niveau des anciennes carrières abandonnées et des zones humides, consistant à laisser la nature les recoloniser de manière spontanée et sans intervention humaine, n'est pas la meilleure solution pour l'enrichissement de la qualité biologique de ces milieux. Il invite donc la commune à mener une réflexion sur le sujet.

Concernant la partie 4, le Pôle souligne la bonne cohérence globale des fiches-projets et le caractère fourni du lot o composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Il regrette cependant l'absence de fiches-projets transcommunales et transfrontalières, dont notamment en matière de mobilité. Par ailleurs, il appréhende difficilement le rôle du fil rouge développé dans la stratégie dans la priorisation des fiches-projets.

Enfin, le Pôle est favorable au projet repris en première convention portant sur l'amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison. Ce projet permettra de répondre à un besoin avéré d'améliorer et sécuriser les déplacements scolaires au niveau communal et s'inscrit dans la vision stratégique de Gouvy. Il s'interroge toutefois sur les implications du budget élevé de ce projet sur le financement, et donc la mise en œuvre, des autres fiches-projets.


Samuël SAELENS
Président